



Service public fédéral
Justice

Volet A : A compléter dans tous les cas
Volet B : Texte à publier aux annexes du
 Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de
 constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages _____ page(s)

- Tarif Constitution
 Tarif Modification
 Publication gratuite

Entreprises

A compléter en lettres capitales
 et à joindre lors du dépôt d'un
 acte au greffe

Formulaire I de demande d'immatriculation (Volets A et C) et de publication dans les annexes du Moniteur belge (Volet B)

Volet A Identification

Ne pas remplir si constitution

1° Numéro d'entreprise : _____

2° Dénomination

(en entier) : _____

(en abrégé) : _____

Sigle éventuel : _____

3° Forme juridique

(en entier) : _____

4° Siège Rue :

N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Pays : _____

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de l'unité d'établissement en Belgique

Rue : _____

N° : _____ Boîte : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Il y a lieu de mentionner
 par préférence l'adresse
 de l'établissement principal
 en Belgique

(*) Biffer la mention inutile

5° Si la constitution est la conséquence d'une fusion/scission (*), indiquer le nom et le
 numéro d'entreprise des entreprises fusionnées/scindées (*)

Dénomination : _____

N° d'entreprise : _____

Dénomination : _____

N° d'entreprise : _____

Dénomination : _____

N° d'entreprise : _____

*La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°.
 Si l'adresse de facturation est différente, prière de compléter ci-dessous*

Dénomination : _____

Service : _____

Nom : _____ Langue* : FR - NL - DE

Rue : _____

N° : _____ Boîte : _____ N°TVA : _____

Code postal : _____ Localité : _____

(*) Biffer les mentions
 inutiles

Quelques conseils

a) Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections. –
 b) Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux
 greffes et au Moniteur belge. – c) Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.



Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Greffe

N° d'entreprise :

Dénomination (en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique :

Siège :

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :

Texte :



